

Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 23 02 2023 à Vittel

L'an 2023, le 23 février à 17h30, les membres du comité syndical du PETR de la Plaine des Vosges, dûment convoqués par le Président du PETR de la Plaine des Vosges, Jean-Luc COUSOT, le 16 février 2023, se sont réunis en mairie de Vittel.

Nombre de Délégués en exercice : 17 - Présents : 13. Pouvoir de Christian PREVOT à Daniel THIRIAT - Votants : 14

Présents : Mesdames BABOUHOT Nathalie, SIMONET Monique, Messieurs LALLEMAND Michel, NOVIANT Patrice, THIRIAT Daniel, HURIOT Joris, HUEL Jean-Luc, COUSOT Jean-Luc, VAUBOURG Jean-Luc, GERECKE Luc, COLIN Dominique, FLOQUET Patrick, SAUVAGE Guy.

Secrétaire de séance : NOVIANT Patrice

Assistait à la séance : FLESCHE Megan

Excusés : EMERAUX Philippe, PERRY Franck, LECLERC SIMON, WILLEMIN Jenny, VIGNOLA Jacqueline, SEJOURNE Yves, PREVOT Christian.

Le Président constate que le quorum est atteint : 13 présents et 14 votants, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 1. Retour sur les dernières commissions (tourisme, développement économique) ;
- 2. Candidature LEADER 2023-2027, enveloppe complémentaire et délibération ingénierie 2023 ;
- 3. Débat d'orientation budgétaire ;
- 4. Question diverses.

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 08/12/2022. CR joint.

1. Retour sur les dernières commissions (tourisme, développement économique) ;

a) Développement économique ;

Le 17 janvier 2023 a eu lieu la réunion bilan en présence des chambres consulaires. Ces dernières ont présentés les actions réalisées sur le territoire depuis juin 2021. Voir document de bilan joints.

Un point a ensuite été fait afin de valider les actions à mettre en œuvre avant juin 2023 :

Pour la Chambre d'agriculture des Vosges :

- Suivi des actions PAT ;
- Projet commune de Certilleux ;
- Projet méthodologie du prix juste en lien avec l'interPAT

Pour la Chambre de Métiers et d'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'industrie :

- Mise en place de 3 réunions conjointes sur les dispositifs d'aides aux entreprises (mars 2023)



- Mise en place de 3 réunions conjointes sur la problématique de la reprise transmission d'entreprise (juin 2023).

Enfin, un petit bilan qualitatif a été réalisé et il a été convenu par tous les partenaires (CC, PETR et chambres) que la mise en œuvre d'une telle convention est lourde. Toutefois, elle a permis de développer des actions concrètes et de faire se rencontrer les acteurs. Le territoire du PETR reste tout de même le territoire le mieux organisé par rapport aux autres territoires vosgiens.

b) PAT ;

Suite à la validation du plan d'action en comité de pilotage et en comité syndical du 8/12/2022, le PETR travaille désormais à la mise en œuvre effective du plan d'action. Les groupes de travail ont été créés par le chargé de mission et se mettront en route au printemps. Un budget prévisionnel des actions PAT a aussi été réalisé, en attente du vote du BP 2023.

Le PETR a également répondu à l'AAP interPAT en lien avec le Pays d'Epinal et de la Déodatie. Une réponse est attendue prochainement.

Enfin, un stagiaire a été recruté. Il s'agit de Monsieur David Prentzcynski, élève à l'ENSAIA de Nancy en dernière année et natif de Racécourt. Son arrivée est prévue le 20 mars et ce pour 6 mois.

c) Tourisme

La commission tourisme du PETR s'est réunie le 7 février 2023 afin de fixer ses orientations pour l'année 2023 et les années à venir. Une feuille de route a été validée sur les propositions d'actions présentées lors de la commission. Cf : présentation Powerpoint et CR de réunion dont la lecture a été faite pendant la réunion.

La présentation du plan d'action a donné lieu à plusieurs échanges.

Tout d'abord, Nathalie BABOUHOT, Présidente de la CCMD n'est pas favorable à la mise en place du pass «Plaine des Vosges, pleine de bons plans » notamment pour ne pas concurrencer le pass communautaire mais aussi pour la pertinence de l'échelle. Une échelle Vosges étant plus souhaitable.

Par la suite, il est exprimé une réflexion sur l'existence de la Destination « Plaine des Vosges » qui n'existe pas pour l'instant. Madame BABOUHOT informe qu'avec la fusion des Régions, la Destination « Lorraine » n'existe plus. Il existe pour les Vosges la Destination « Massif des Vosges » ce qui exclut de fait la Plaine.

Le premier travail devrait donc de permettre une identification de la Destination Plaine et cela passe par deux phases qui ne doivent pas être confondues.

- Les enjeux politiques : le sens et la vision politique donnés à la Destination Plaine et la représentativité qui en est faite.
- Les enjeux opérationnels : mise en place par les agents des orientations données par les élus.

A l'heure actuelle, pas de réel portage politique.

Réaction du Président du PETR, Jean-Luc COUSOT, ce problème politique provient d'un problème de portage. Le PETR n'est pas compétent et n'a pas vocation à l'être. C'est donc aux représentants du tourisme au sein des OT, EPCI et CD88 sur la Plaine de s'organiser. Le PETR lui ne peut que coordonner et mettre en place des actions mutualisées s'il ne dispose d'une assise politique.

Monsieur GERECKE, Maire de Contrexéville et élu au CD88 et au sein du comité départemental du tourisme précise qu'une réunion de Vosges Tourisme doit avoir lieu début avril. Il se propose de présenter nos travaux et de les appuyer avec Monsieur PERRY, Président du CDT et Maire de Vittel.



Madame BABOUHOT précise que le Massif étant surchargé et que notre territoire disposant d'espace et de potentiel, il est nécessaire d'engager le Département dans une logique de complémentarité. La Plaine doit être identifiée comme un territoire touristique à part entière.

La vidéo Plaine a été présentée est plébiscitée. Le lien est transmis en complément du présent compte-rendu.

2. Candidature LEADER 2023-2027 et enveloppe complémentaire ;

Le PETR est toujours en attente d'une réponse de la Région Grand Est quant à l'enveloppe complémentaire demandée en octobre. A ce jour, la maquette financière LEADER permet de financer tous les projets en stock jusqu'au début de la nouvelle programmation. Voir maquette PJ.

Une réponse pour la candidature 2023-2027 est attendue courant février, au plus tard début mars afin de savoir si le GAL est sélectionné et quel est le montant attribué. Un travail de peaufinage devra être réalisé ensuite avec les techniciens de la Région. L'équipe devra être formée avant aout 2023 à la mise en œuvre des nouvelles procédures et du nouvel outil.

Monsieur FLOQUET, adjoint à la Mairie de Vittel et élu au conseil régional précise qu'une plénière doit se tenir le 23 ou 24 mars et l'ordre du jour prévoirait la validation du travail sur LEADER. Les GAL devraient donc être prévenus avant.

Le Président expose qu'il convient également de délibérer favorablement au financement des postes pour l'ingénierie 2023.

Le projet « Animation et gestion 2023 » consiste à réaliser l'animation du programme LEADER Ouest des Vosges. Les chargés de mission devront :

- Finaliser le conventionnement du programme LEADER,
- Organiser les comités de programmation, comités techniques et groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du programme,
- Suivre la consommation financière du programme,
- Assurer la veille permettant la meilleure adéquation du programme avec les besoins du territoire,
- Assurer la communication du programme,
- Assister porteurs de projet dans le montage de dossier de demande de subvention,
- Initier des projets de coopération,
- Entretenir les relations avec l'autorité de gestion, le service instructeur et l'organisme payeur et les cofinanceurs habituels du programme,
- Participer au Réseau Rural Régional et aux réseaux LEADER.
- Assurer Le Secrétariat du programme,
- Accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention et de paiement,
- Assurer le suivi financier du programme,
- Saisir et suivre les opérations sur le logiciel OSIRIS,
- Présenter les éléments administratifs et financiers devant le comité technique et le comité de programmation,
- Entretenir les relations administratives avec l'autorité de gestion, le service instructeur, l'organisme payeur et les différents cofinanceurs,
- Participer au réseau des gestionnaires LEADER

Le plan de financement annuel afférent à cette action est le suivant :

Dépenses	Montants TTC (€)	Recettes	Montants TTC (€)
Frais salariaux	50000	Autofinancement	5000
		CD88	8900
		FEADER	36100
TOTAL	50 000	TOTAL	50000

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver le projet « Animation et gestion 2023 » et son plan de financement ;
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du FEADER au titre du programme LEADER Ouest des Vosges ;
- de prendre à sa charge l'autofinancement imposé par les cofinanceurs ;

3. Débat d'orientation budgétaire ;

Il est proposé au comité syndical de débattre des orientations budgétaires de l'année 2023.

Synthèse des objectifs pour l'année 2023 :

1. Mettre en œuvre le **projet de territoire** du PETR pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
2. Mettre en œuvre la gestion et l'animation du **programme LEADER** ;
3. Participer à la mise en œuvre du **PTRTE** pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
4. Mettre en place un **conseil de développement mutualisé** avec les communautés de communes qui ont l'obligation d'en créer un ;
5. Favoriser le **développement économique** du territoire ;
6. Favoriser le **développement touristique** du territoire et notamment travailler à la stratégie de développement touristique à échelle de la Plaine des Vosges ;
7. Mettre en œuvre le **Projet Alimentaire Territorial** pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
8. Mettre en œuvre le projet **d'Ecologie industrielle et territoriale** pour le compte et en partenariat avec les 3 communautés de communes membres ;
9. Travailler conjointement avec les communautés de communes dans le cadre de la **mobilité** sur le territoire de la Plaine des Vosges ;
10. Réunir la **conférence des maires**, qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR ;
11. Établir une **veille sur les appels à projets** et apporter une **assistance technique** aux communautés de communes et aux porteurs de projets sur l'ensemble du territoire ;
12. Traduire ces orientations dans le fonctionnement administratif et technique du PETR ;
13. **Maintenir la cotisation** à 1,5 euros par habitant.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, le Président déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

4. Question diverses.

Le Président ajoute un point concernant le Défi « J’y vais » qui est une manifestation organisée par l’association VMA Grand Est. Le but est d’insister les usagers sur une semaine à utiliser des moyens de transports doux pour se rendre au travail ou à l’école. Ces déplacements sont comptabilisés par entreprises et par école afin de récompenser les plus assidus.

Le PETR a été sollicité par la CC Mirecourt-Dompaire afin que le Défi soit mutualisé à échelle de la Plaine. Une participation de 1000€ est demandée. Les 3 EPCI étant favorables à la démarche, il convient de délibérer en comité syndical.

Le Président présente au comité syndical le défi « j’y vais » qui consiste à promouvoir la mobilité douce lors des déplacements domicile-travail et domicile-lieux scolaire. Ce Défi est piloté par l’association VMA Grand Est.

Monsieur VAUBOURG, Maire de Bouxuruelles et VP à la CCMD profite du sujet pour expliquer qu’il est allé présenter au CD88 un procédé de déplacement mis en place au Bénélux « point nœud » qui consiste en la mise en place d’itinéraire cyclable via une application et un système de balisage qui permet de se rendre dans divers lieux sans emprunter des routes fréquentées.

Il est proposé qu’il développe prochainement ce projet aux élus du territoire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité des membres présents et représentés décide :

- d’attribuer et de verser la contribution d’un montant de 1 000€, à l’Association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, structure porteuse de l’événement accueillant une chargée de mission pour l’organisation du Défi ;
- d’approuver le texte de la convention de partenariat du « Défi J’y vais autrement ! » pour l’édition 2023 jointe en annexe ;
- d’inscrire la participation des EPCI du PETR à savoir CC Terre d’Eau, Ouest Vosgien et Mirecourt Dompaire au Défi multimodal et au Défi scolaire sur son territoire ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.

Jean-Luc COUSOT, Président

